



## Aide à domicile : quelles précautions prendre contre le choléra ?

### CHOLERA

Dans l'intérêt des bénéficiaires comme dans celui des salariés, l'évaluation des risques professionnels est au cœur de la démarche de prévention. Le Choléra est un potentiel risque que les structures qui salarient les aides à domicile doivent intégrer à leur évaluation pour déterminer des mesures de prévention adaptées. L'employeur doit réévaluer les priorités, les durées et temporalités d'interventions, adapter l'organisation du travail et fournir le matériel de protection nécessaire (gants, gel hydroalcoolique...). Il doit également être particulièrement vigilant au maintien d'échanges d'informations avec les salariés sur leurs conditions de travail.

### Quels sont les risques de transmission ?

- \* **Quand vous êtes touchés par une personne contaminée ou vous touchez un objet utilisé par une personne contaminée.** D'où l'importance d'éviter les contacts physiques ;
- \* **Quand vous portez vos mains nonlavées ou un objet contaminé au visage.** La bactérie peut vous contaminer. D'où l'importance de se laver correctement les mains et de limiter le partage d'objets.

Cette fiche décline les modalités de mise en œuvre du guide des mesures de prévention des risques de contamination pour assurer la santé et la sécurité des salariés en entreprise pour votre métier ou votre secteur d'activité. La démarche doit conduire :

- \* à éviter les risques d'exposition à la bactérie ;
- \* à évaluer les risques qui ne peuvent être évités ;
- \* à identifier les mesures de protection collectives et individuelles nécessaires.
- \* A actualiser le document unique d'évaluation des risques professionnels

### Mesures organisationnelles

- \* **L'employeur** met en place les mesures d'organisationnelles et veille à leur application **cela passe notamment par** :
- \* **Respecter les mesures d'hygiène**. Les locaux doivent être équipés de savon, gel hydroalcoolique, essuie-mains jetables, de produits de désinfection (pour les tables, outils, matériels communs...);
- \* **Éviter de partager les outils et équipements**. À défaut, diminuer les cadences de travail et prévoir des temps dédiés pour le nettoyage/désinfection régulier des matériels communs ;
- \* **Associer les élus du CSE à la définition des mesures organisationnelles**
- \* **Afficher les consignes dans l'entreprise**
- \* **L'employeur doit être encore plus vigilant que d'habitude pour permettre un accès aux salariés à de l'eau potable pour leur consommation.**

- Textes Réglementaires : Articles L.4121-2 et R.4421-1 à R.4427-5 du code du travail relatifs à la protection des travailleurs des risques résultant de leur exposition à des agents biologiques.
- Document INRS : ED 6034
- Guide des mesures de prévention des risques de contamination au choléra en situation pré-épidémique –(DEETS de MAYOTTE)

- \* **Un référent cholera peut être désigné**. Cela peut être l'employeur dans les petites entreprises. Il veille à la mise en œuvre des mesures de prévention et à l'information des personnes travaillant dans son entreprise.
- \* **Il est recommandé que les cas contact et personnes symptomatiques soient isolés de manière à protéger l'ensemble du personnel**. Les autorités sanitaires doivent être prévenues afin de faciliter le contact tracing.
- \* **Hydrater la victime souffrant des symptômes du choléra ;**
- \* **Appeler immédiatement le SAMU (15).**
- \* **La personne souffrante doit éviter de se rendre chez le médecin afin de minimiser la propagation de la maladie.**

### MESURES INDIVIDUELLES

- \* **Se laver régulièrement les mains** à l'eau et au savon ou avec une solution hydroalcoolique (SHA) :
  - frotter 30 secondes,
  - paumes, dos, ongles, doigts et entre doigts. Se sécher avec du papier/tissu à usage unique.
- \* **Éviter de se toucher le visage**, en particulier le nez et la bouche ;
- \* **Respecter les mesures de distanciation physique** :
  - ne pas serrer les mains ou embrasser pour se saluer, ni d'accolade ;
- \* **Nettoyer/désinfecter régulièrement les objets** manipulés et les surfaces touchées ;

**Utiliser des équipements individuels de protection : blouse, gants en latex, chaussures fermées**

- Informer et former l'ensemble des salariés aux mesures de prévention mises en place au sein de l'entreprise, contre les risques liés au choléra ;



## 1. PRÉPARER

### En début de journée de travail :

- \* **Mettez à disposition le matériel nécessaire** dont, en fonction de l'activité, les équipements de protection individuelle (blouses à usage unique, gants, etc.).
- \* **Renseignez-vous sur l'état de santé du bénéficiaire et de ses proches** avant d'envoyer un salarié. **Le salarié évitera de se rendre au domicile en cas de choléra déclaré.**

**Prévoyez des protocoles d'interventions** pour les hypothèses où l'intervenant est confronté en arrivant sur place à une situation particulière (**Patient fiévreux, lieu isolé, etc.**) :

- numéro de téléphone de la personne à joindre ;
- conduite à tenir ;
- équipement (s) à utiliser.
- \* **L'aide à domicile doit éviter les transports en commun**
- \* **Fournissez des lingettes ménagères ou désinfectantes**, du gel hydroalcoolique, des sacs-poubelle, du papier essuie-tout
- \* **Donnez des consignes** : nettoyage du téléphone portable (ex. : avec une lingette ménagère), liste des surfaces à désinfecter, etc.



## 2. RÉALISER



### En arrivant au domicile des bénéficiaires, et autant que possible :

- \* S'il s'agit d'un appartement, **téléphonez pour faire ouvrir la porte de l'immeuble** afin d'éviter de toucher les boutons de la sonnette.
- \* **Évitez au maximum de toucher les surfaces** dans les parties communes (rampes d'escalier, boutons...) et lavez-vous les mains.

- \* **Déposez vos affaires** dans un endroit où le risque est limité (ex. : votre véhicule, dans le domicile mais emballé dans un sac que vous aurez apporté). Évitez de les poser sur une table, un lit, un canapé ou au sol.
- \* **Demandez d'isoler les animaux** dans une autre pièce afin de faciliter l'organisation du travail.

## 2. RÉALISER



- \* **Portez une blouse à usage unique ou à défaut, gardez les avant-bras dégagés** et nettoyez-les autant que possible en même temps que les mains
- \* **Demandez des nouvelles de sa santé au bénéficiaire**, si ce dernier présente des symptômes, contactez votre employeur pour qu'il apprécie la situation et détermine la conduite à tenir, et notamment les mesures de protection à mettre en œuvre et si besoin le 15.
- \* **Lavez-vous soigneusement les mains après chaque suspicion** et renouvelez aussi souvent que nécessaire et après chaque contact avec un objet ou une surface potentiellement contaminée avec de l'eau et du savon ; essuyez vos mains avec des papiers à usage unique de préférence ; en l'absence de point d'eau utilisez un gel hydroalcoolique.
- \* **Nettoyez les surfaces de contact** (table, chaise, poignées, télécommande, poignée de chaise roulante, sangles des lèves-malades, plateaux repas etc.). Les produits de nettoyage habituels peuvent être utilisés.



## Lors des activités d'aide à la personne

Lavez-vous les mains avant et après l'intervention auprès du bénéficiaire et lorsqu'il faut nourrir un bénéficiaire

- \* Limitez les contacts physiques rapprochés et restez autant que possible. (ni bises, ni poignées de mains etc.).
- \* Aérez la/les pièce(s) autant que possible au minimum pendant 10 à 15 min. Ne pas utiliser de ventilateur (brasseur d'air).
- \* Au retour des courses :
  - lavez les fruits et légumes à l'eau claire ;
  - nettoyez les emballages avec une lingette à usage unique ou un essuietout à usage unique humide ;
  - retirez les emballages avant de ranger les aliments frais au réfrigérateur ;
  - lavez-vous les mains après la manipulation des courses.

## À la fin de l'intervention

- \* **Retirez les équipements de protection individuelle utilisés** en évitant les contacts avec les parties extérieures exposées et les déposer dans un sac poubelle dédié. Le fermer aussitôt et déposer aux ordures ménagères.
- \* **Utilisez du gel hydroalcoolique après le retrait de la blouse**, et avant de reprendre votre véhicule ou les transports en commun.



### 3. VÉRIFIER

#### À la fin de journée de travail :

- \* Nettoyez votre téléphone portable à l'aide d'une lingette ménagère
- \* En cas de déplacement en véhicule, lavez les principaux éléments manipulés (le volant, le levier de vitesse, les poignées, etc) à l'aide de lingettes ménagères
- \* Aussitôt arrivé à votre domicile personnel, lavez vos vêtements.



Contactez au besoin le service de santé au travail dont vous dépendez ou votre Caisse d'assurance maladie - Risques professionnels pour vous aider dans la mise en place de vos mesures de prévention.